

LE SYSTÈME DE SOUTIEN À LA PRATIQUE (SSP)

1. ÉLÉMENTS DE RÉPONSE SUGGÉRÉS

- Le *Système de soutien à la pratique* (SSP) a pour objectif de **soutenir** les intervenants psycho-sociaux dans l'analyse de la situation des enfants et dans la prise de décision à certaines étapes du processus d'intervention en application de la Loi sur la protection de la jeunesse.
- Le SSP, un outil informatisé, **ne doit jamais se substituer au jugement clinique des professionnels.**
- Il est actuellement convenu par les directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) et le MSSS d'utiliser le SSP aux étapes « réception et traitement des signalements » (RTS) et « évaluation ».
- Le SSP est implanté à ces étapes dans toutes les régions à l'exception des régions 17 et 18 où l'implantation du système Projet intégration jeunesse (PIJ) n'est pas implanté.
- Des corrections ont été réalisées, selon les besoins, depuis le développement de l'outil. Le contenu du SSP doit toutefois être ajusté en raison des changements cliniques et aux récentes modifications législatives.
- Des travaux sont entamés depuis 2018 afin d'intégrer toutes les nouvelles dispositions du PL-99 et d'identifier des anomalies techniques potentielles.

2. RÉSUMÉ DE L'ENJEU

ENJEU ACTUEL:

- Dans le cadre d'une enquête systémique sur les services dispensés par la direction de la protection de la jeunesse du Saguenay-Lac-St-Jean (2017), la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) émettait la recommandation suivante au MSSS:
« Procéder à la révision de l'outil SSP, afin que celui-ci soit conforme aux principes reconnus dans la LPJ et adapté à la nouvelle réalité de la pratique en protection de la jeunesse ».

- Un reportage de l'émission *Enquête* (diffusé le 14 novembre prochain) au sujet « du quotidien des intervenants de la protection de la jeunesse du Saguenay-Lac-St-Jean » rappellera les lacunes du SSP et mentionnera que le MSSS n'a pas encore rendu disponible une version révisée de l'outil.

ACTIONS POSÉES:

- Le déploiement de SSP dans les établissements offrant des services en protection de la jeunesse a débuté en 2004, après plusieurs années de développement par l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) et la Sogique.
- Un comité de suivi provincial animé par l'ACJQ soutenait le déploiement et le développement du SSP.
- Le MSSS a repris la direction du SSP en 2015.
- Au cours des années, des corrections et des modifications à l'outil ont été réalisées afin qu'il demeure en concordance avec la Loi sur la protection de la jeunesse. Bien que la dernière révision majeure ait été complétée en 2016, des corrections ont été complétées en 2017 et 2019 (contrairement à l'information transmise à la journaliste). D'ailleurs, certaines modifications législatives incluses au projet de loi 99 sont déjà incluses dans la version déployée actuellement.
- En 2018, un mandat a été confié au CISSS de Lanaudière afin de documenter l'ensemble des corrections à apporter au SSP afin d'assurer la concordance avec les nouvelles dispositions de la LPJ.
- Un comité de travail composé de directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) a pris part à une réflexion en 2019.
- Le 20 septembre et le 7 novembre dernier, lors de rencontres de la *Table clinique des DPJ-DP*, des échanges se sont tenus dans le but de repositionner l'évolution du SSP.
- Un comité clinique sera mis en place dans les prochaines semaines afin de valider l'ensemble des corrections à apporter. Ce comité regroupera

des DPJ, des représentants du MSSS, des représentants de la direction générale des technologies de l'information et des super utilisateurs SSP des établissements.

- Les changements seront ensuite intégrés aux étapes RTS et évaluation et la nouvelle version sera implantée au sein des CISSS et CIUSSS.
- L'utilisation du SSP étant régulièrement remise en question aux étapes orientation et révision, la possibilité de recourir à d'autres outils devra être examinée. Pour ce faire, les outils devront être recensés, présentés et analysés.
- Les réflexions se poursuivent en ce sens à la Table des DPJ-DP.